



Le lundi 13 mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	PVR SL	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	PVR FF	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	PVR OD
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	Abs	TIMONNIER Gillian	PVR CS

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. LECHARTIER Sébastien

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 06/05/2024 Affichage : 06/05/2024

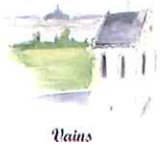
Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2024
Délibération 20240513-01

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2. Fonds d'aide aux jeunes 2024

Délibération 20240513-02

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours et ainsi de contribuer à améliorer leur équilibre social et professionnel.

En 2023, 1119 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'une aide individuelle ou d'actions collectives.

La participation financière demandée aux communes pour l'année 2024 s'élève à 0.23 € par habitant, soit pour Vains, 834 (population INSEE) X 0.23 € = 191.82 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3. Fonds de solidarité pour le logement 2024

Délibération 20240415-03

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement social.

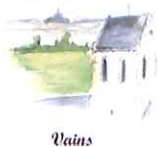
Ces mesures sont complémentaires aux actions menées par les centres communaux d'action sociale, les centres médico-sociaux, les partenaires institutionnels et associatifs.

En 2023, 781 ménages ont ainsi pu être relogés grâce au FSL dans la Manche. 1620 ménages ont quant à eux été aidés pour le paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau.

Le Conseil Départemental s'adresse aux collectivités pour demander une participation pour l'année 2024, la contribution pour la commune de Vains s'élève à 0.60 € par habitant (Commune de moins de 2000 Hbts), soit pour VAINS, 834 (population INSEE) X 0.60 € = 500.40 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



4. Subventions aux associations 2024

Délibération 20240513-04

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions aux associations pour l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de verser pour l'année 2024 aux associations les montants suivants :

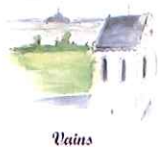
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024	
ASSOCIATIONS	2024
AIKIDO CLUB AVRANCHES (10 € / licencié commune)	10.00 €
CANOE CLUB (10 € / licencié commune)	50.00 €
AS JULLOUVILLE SARTILLY (10 € / licencié commune)	50.00 €
CLUB D'ESCALADE DE L'AVRANCHIN (10 € / licencié commune)	20.00 €
CERCLE DES NAGEURS (CNA) (10 € / licencié commune)	40.00 €
PLA HANDBALL AVRANCHES (10 € / licencié commune)	20.00 €
CLUB GYMNIQUE DE LA BAIE (10 € / licencié commune)	90.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	280.00 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de première demande de subvention reçu de la nouvelle association locale « Vains, Vie & Patrimoines » et propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la subvention.

Mmes Sandrine POULET et Nathalie JUGAN et M. Sébastien LECHARTIER, étant membres du bureau de cette association, ne prennent pas part au vote de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des personnes exprimées, d'attribuer à l'association Vains, Vie & Patrimoines une subvention de 400 € pour l'année 2024.



SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS LOCALES (HORS SPORTIVES) 2024	
ASSOCIATIONS	2024
AMICALE DES AINES VAINQUAIS	400.00 €
ASSOCIATION DU RPI BACILLY VAINS (APE) COOPERATIVE SCOLAIRE	200.00 €
ASSOCIATION ECOLE ST MICHEL VAINS (APEL)	200.00 €
CLUB LOISIRS ET ANIMATIONS VAINQUAIS (CLAV)	400.00 €
VAINS, VIE & PATRIMOINES	400.00 €
COMICE AGRICOLE	30.00 €
PHOTO VIDEO CLUB DE L'AVRANCHIN - PVCA	20.00 €
STATION SNSM DE GENETS	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
ASSOCIATION LABEL PLANTE - GREEN RIVER VALLEY FESTIVAL	150.00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AVRANCHES	100.00 €
VILLAGE PATRIMOINE (0,25 € X 834)	208.50 €
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS LOCALES (HORS SPORTIVES)	2 408.50 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes exprimées.

5. Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID) : convention de mise à disposition pour délégation de maîtrise d'ouvrage
Délibération 20240513-05

M. le Maire présente le projet d'aménagement lié au passage du RCID (réseau cyclable d'intérêt départemental) sur les communes de Marcey les Grèves et Vains.

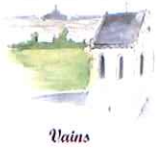
Dans le cadre du projet susmentionné, le Département a proposé de procéder à un aménagement au sud-est de la parcelle. M. le Maire informe qu'il a fait une proposition sur la partie sud-ouest de la parcelle afin que l'aménagement ne soit pas réalisé autour des installations du SMPGA, qui a été retenue.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental de la Manche afin d'exécuter ces travaux d'aménagement.

Par la suite, l'entretien de la voie verte sera réalisé par le CD50 et le parking qui sera créé sera entretenu par la commune de Vains.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.



6. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'aucune nouvelle déclaration d'intention d'aliéner depuis la dernière séance du conseil municipal.

7. Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

M. le Maire fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Retour sur la cérémonie du 8 mai 1945 qui a eu lieu ce lundi 13 mai 2024 à 11h.
- Elections européennes du 09/06/2024 : tenue du bureau de vote.
- Soldat du Monument aux Morts : la consultation de la population se poursuit.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : 17/06/2024.

La présente séance est levée à 22H30 et contient 5 délibérations numérotées 20240513-01 à 20240513-05.

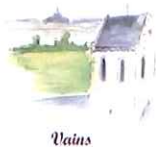


Fait à Vains, le 17/05/2024

Le Maire

Olivier DEVILLE




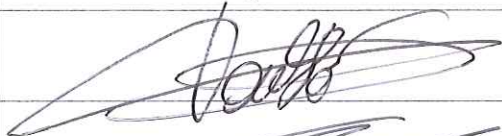


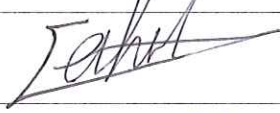

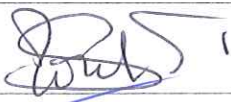
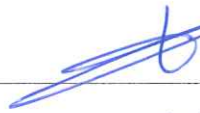



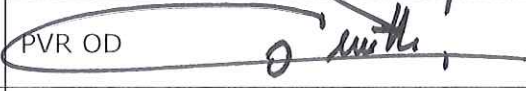
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2024
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 Page 31

Le Maire,
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	PVR FF 
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	PVR SL 
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	
THÉAULT Chantal	PVR OD 
TIMONNIER Gillian	PVR CS 